

Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 26 septembre 2016 Séance du 19 septembre 2016

Communauté de l'Agglomération Creilloise – rapport d'activités 2015 sur le prix et la qualité du service public des transports urbains - présentation au conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. BOULAHMANE	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

zonsemeres municipales a consemers municipaux .	
Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
Nombre de conseillers en exercice :	39
Nombre de conseillers absents non représentés :	1
Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

Rapport de présentation :

Monsieur Eric MONTES, conseiller municipal, expose :

La compétence « Transports urbains », y compris les mobiliers urbains nécessaires à l'organisation des transports urbains (poteaux d'arrêts, abribus, système d'information des voyageurs...) a été transférée à la Communauté de l'Agglomération Creilloise.

Le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public des transports a été adressé par courrier, par son Président, le 15 juillet 2016. Il a été adopté par le conseil communautaire en date du 23 juin 2016. Ledit rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal en séance publique.

En conséquence, il vous est présenté le rapport annuel 2015 de la Communauté de l'Agglomération Creilloise sur le prix et la qualité du service public des transports, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport, ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal. Il est joint en annexe au présent rapport de présentation.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport 2015 de la Communauté de l'Agglomération Creilloise, sur le prix et à la qualité du service public des transports urbains.



060-2160017 00926-P ntena

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 juin 2016, adoptant le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public des transports.

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 19 septembre 2016,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que monsieur le Maire doit présenter le rapport annuel 2015 de la CAC sur le prix et la qualité du service public des transports,

Considérant que la Communauté de l'Agglomération Creilloise a transmis à la ville de Creil, ledit document, Entendu le rapport de présentation,

■ Prend acte du rapport annuel 2015 de la Communauté de l'Agglomération Creilloise sur le prix et la qualité du service public des transports urbains.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage: 28 SEP, 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Sentis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le CBLOIL6 et publication ou notification le . Suolic ... affiché le28.109.11C

CREIL, le 03/10/2016

Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT



